

MODALITES ADMINISTRATIVES

Les présentes modalités administratives précisent et complètent certaines dispositions des Règlements Généraux de la Fédération Française du Sport Universitaire auxquels il convient de se référer (cf. Guide Sportif de la FF Sport U.)

• AFFILIATION

Les Associations Sportives doivent, chaque année, formuler une demande d'affiliation à la Fédération Française du Sport Universitaire et s'acquitter auprès du Comité Régional du Sport Universitaire de leur académie, des droits d'affiliation.

Les imprimés de demande d'affiliation doivent être établis en double exemplaire et retournés au CR Sport U dûment remplis

impérativement avant le 6 novembre 2009.

Sans ce retour, l'association sportive ne pourra participer à aucune compétition.

Les droits d'affiliation sont de 100,00 €.

• LICENCES

RAPPEL : CERTIFICAT MÉDICAL

La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la compétition sportive est obligatoire pour l'obtention ou le renouvellement annuel d'une licence sportive. Ce certificat doit être archivé à l'Association Sportive. Un modèle approuvé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports est proposé en annexe.

I - SAISIE :

La saisie des licences se fait par Internet.
Voir le mode d'emploi joint.

II - RÉCEPTION :

L'Association Sportive reçoit la licence pré-imprimée et colle une photo d'identité récente de l'étudiant dans le cadre prévu à cet effet. Le Président de l'A.S. ou son mandataire signe la licence pour la valider avant de la remettre à l'étudiant.

III - CALENDRIER :

- début de la saisie des licences : 4 septembre 2009
- début d'expédition des licences : 17 octobre 2009 et chaque semaine jusqu'à Noël.
Ensuite, le calendrier d'expédition, établi en fonction des calendriers sportifs, sera diffusé sur le site sport-u.com.
- fin de la saisie des licences : 5 juillet 2010

IV - TARIFS :

1) Tarifs normaux

Ils permettent la participation à toutes les compétitions et manifestations organisées par la FF Sport U.

a) Tarif Rouge :

Le « tarif rouge » est fixé à **25,50 €**.

b) Tarif Blanc :

Le « tarif blanc » est fixé à **23,50 €**. Toutes les A.S. ont la possibilité de bénéficier du « tarif blanc ». Pour cela, elles doivent obtenir un pourcentage de licenciés par rapport au nombre des étudiants inscrits, au moins égal à celui qui est indiqué dans la grille qui distingue chaque catégorie d'établissement.

c) Tarif Bleu :

Le « tarif bleu », de **20,50 €**, est applicable pour les Associations Sportives qui obtiennent un pourcentage de licenciés par rapport au nombre des étudiants inscrits, au moins égal à celui qui est indiqué dans la grille des tarifs.

GRILLE DES TARIFS DES LICENCES 2009-2010

NATURE DE L'ÉTABLISSEMENT	EFFECTIF	TARIF BLANC	TARIF BLEU
ECOLE	< 400 inscrits 400 à 1500 > 1500	> 30 % de licenciés > 20 % > 15 %	> 65 % de licenciés > 50 % > 40 %
UNIVERSITÉ	< 5000 5000 à 15000 15000 à 25000 > 25000	> 4 % > 3,5 % > 3 % > 2 %	> 9 % > 8 % > 7 % > 5 %
ECOLE DE CADRES		> 80 %	

2) Tarif Réduit « Licence TR » (Licence Etoile) :

Son prix est de **10,00 €**. Elle peut se substituer à la licence tarif normal pour des activités individuelles ou collectives à promouvoir. Les compétitions bénéficiant de ce tarif sont repérées par le signe « **TR** » dans les circulaires.

Modalités de prise de cette licence :

1. L'Association Sportive, si elle le désire, commande au CR Sport U des cartes « Licence FF Sport U Tarif Réduit ». En fin d'année, les cartes non utilisées sont retournées par l'A.S. au CR Sport U.
2. L'étudiant(e) présente à l'Association Sportive sa carte d'étudiant, un certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports de compétition et règle la somme correspondante.

3. L'Association Sportive enregistre sur Internet la licence selon la procédure habituelle **mais en cochant : Licencié étoile « OUI »** . Le compte de l'A.S. est débité du prix de la licence normale, le reversement de la différence s'effectuant dans les comptes de fin d'année.

La licence est enregistrée sur Internet et il est possible de relever le numéro de licence. Par contre, elle ne sera pas éditée, donc pas envoyée à l'A.S.

L'A.S. inscrit le numéro de licence sur la carte « Licence Tarif Réduit » et la remet à l'étudiant(e), après avoir apposé le cachet de l'A.S.

Transformation d'une licence à tarif réduit en licence à plein tarif :

La licence au « Tarif Normal » est obligatoire en cas de qualification à un Championnat Interrégional ou à un Championnat de France.

L'Association Sportive qui désire transformer une licence à tarif réduit en licence plein tarif doit s'adresser au CR Sport U qui procédera à la modification.

3) Contrat :

Un contrat est établi entre l'A.S. et le CR Sport U.

L'A.S. verse un montant global au CR Sport U (possibilité d'échelonnement) et bénéficie ainsi d'un nombre illimité de licences. L'A.S. fixe elle-même son ou ses tarif(s) licences.

V – MODIFICATION D'UNE LICENCE – SUPPRESSION - REEDITION :

Toute modification ou suppression d'une licence doit être précédée d'un retour de ladite licence au CR Sport U (pour éviter toute utilisation frauduleuse). Toute modification de licence entraînera une réédition de la licence qui sera envoyée directement à l'Association Sportive.

En cas de perte, l'étudiant doit envoyer une déclaration de perte à son CR Sport U qui fera la demande de réédition.

VI - RÈGLEMENT FINANCIER DES LICENCES :

Toute demande d'approvisionnement du compte licence Internet doit impérativement être accompagnée du règlement correspondant.

Le CR Sport U intervient sur le centre serveur pour inscrire le montant du règlement au crédit du compte de l'Association Sportive. Cette dernière peut saisir des licences tant que son compte est suffisamment approvisionné.

Le 6 juillet 2010, le CR Sport U portera le solde de chaque Association Sportive dans les comptes de fin d'année.

VII – LICENCES DIRIGEANT :

Ces licences ne permettent pas de participer aux compétitions organisées par la FF Sport U, mais sont nécessaires pour accompagner une équipe et sont exigibles pour toute participation à une assemblée de la FF Sport U.

Le CR Sport U de l'académie d'Aix-Marseille prend à sa charge les frais d'assurance de ces licences dirigeant qui sont donc gratuites pour les A.S.

Vous trouverez ci-joint, un formulaire d'adhésion, à compléter par chaque dirigeant de votre association sportive et à retourner au CR Sport U Aix-Marseille.

Rappel : Penser à joindre une photo d'identité à toute demande.

• ASSURANCE

L'assureur de la Fédération Française du Sport Universitaire est **MARSH**.

Tous les licenciés FF Sport U doivent impérativement être assurés. Pour ce faire, les Associations Sportives ont deux solutions :

- utiliser la formule **MARSH/FF Sport U**. Dans ce cas, la validité de l'assurance sera effective dès la saisie sur Internet . Le prix de l'assurance MARSH est de **1,81 € par licencié**.
- récuser l'assurance proposée par la FF Sport U en **complétant obligatoirement** le chapitre « assurance » de la demande d'affiliation **par la mention précise de l'assureur choisi**.

Dans tous les cas, les Associations Sportives doivent informer leurs licenciés de la possibilité de souscrire, auprès de l'assurance, des garanties complémentaires.

↳ **Note pour les A.S. utilisant l'assurance MARSH** : « MARSH, conscient du devoir d'information que la loi fait peser sur la FF Sport U, a créé, au-delà des garanties de base existant dans la licence, deux options complémentaires qui permettent d'obtenir des montants de garantie plus importants en matière de couverture des accidents corporels.

Le coût annuel de ces options s'élève respectivement à :

- Option 1 : 12,13 € par licencié
- Option 2 : 24,26 € par licencié.

Pour permettre l'adhésion à ces options, nous invitons les associations à attirer l'attention de leurs licenciés de manière claire et formelle ».

• DEPLACEMENTS

Si le transport n'est pas organisé par le CR Sport U, les déplacements extra-muros, pour des compétitions académiques, interrégionales ou nationales (*) donnent lieu à des indemnités versées aux Associations Sportives dans les comptes de fin d'année.

(*) Certaines compétitions nationales ne donnent pas lieu à remboursement (voir circulaires).

• CONVENTION

Les informations sont, le plus souvent, transmises par mail.

Cependant, en cas d'envoi postal, les circulaires de sport individuel sont tirées sur papier couleur bleue et les informations relatives aux sports collectifs sont diffusées sur papier de couleur assortie à celle des feuilles de match.

DEMANDE D'APPROVISIONNEMENT COMPTE LICENCE

ASSOCIATION SPORTIVE :

VILLE :

Quantité	Désignation	Prix Unitaire (1)	Montant
.....	Licence(s) € €
.....	Assurance(s)	1,81 € €
TOTAL		 €

(1) Voir tarif des licences 2009-2010

Mode de paiement : Espèces - Postal - Bancaire (Rayer la mention inutile)

Date : Signature du Secrétaire de l'Association Sportive :

N'oubliez pas de joindre votre règlement à ce bulletin de commande



DEMANDE D'APPROVISIONNEMENT COMPTE LICENCE

ASSOCIATION SPORTIVE :

VILLE :

Quantité	Désignation	Prix Unitaire (1)	Montant
.....	Licence(s) € €
.....	Assurance(s)	1,81 € €
TOTAL		 €

(1) Voir tarif des licences 2009-2010

Mode de paiement : Espèces - Postal - Bancaire (Rayer la mention inutile)

Date : Signature du Secrétaire de l'Association Sportive :

N'oubliez pas de joindre votre règlement à ce bulletin de commande.

